

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE PORTNEUF  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe tenue le 9 décembre 2013 à 20h00 à la salle municipale sise au 375A rue Principale à Saint-Thuribe, à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères, Nancy Trottier, Annie Drouin et Odette Chalifour ainsi que Messieurs les conseillers Jacques Delisle, Alain Douville.

Monsieur le conseiller, Michel Fortin est absent.

Les membres présents forment quorum sous la présidence, Monsieur Alain Fréchette.

Madame Lise Chalifour, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président. Alain Fréchette ouvre la séance à 20h00 et récite la prière d'usage.

2013-12-491

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour ayant été déposé,

Il est : PROPOSÉ PAR JACQUES DELISLE,  
APPUYÉ PAR ANNIE DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé en ajoutant à l'item « Divers » les sujets suivants :

- a) calendrier culturel de Portneuf
  - b) Résolution pour programmation révisée
  - c) Résolution pour payer les heures supplémentaires de la directrice générale
- et de laisser celui-ci ouvert.

ADOPTÉE

2013-12-492

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal dans les délais prévus, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Commentaire et/ou correction :

Aucun commentaire ni correction n'est apporté.

Il est : PROPOSÉ PAR ANNIE DROUIN,  
APPUYÉ PAR ALAIN DOUVILLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 11 novembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2013-12-493

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes au 9 décembre 2013 au montant de 46 323.30\$ est déposée à l'intention des membres du conseil;

Il est : PROPOSÉ PAR NANCY TROTTIER,  
APPUYÉ PAR JACQUES DELISLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thuribe approuve (après avoir mentionné que les salaires sont du mois d'octobre) la liste des comptes au 9 décembre 2013 comprenant les :

Les prélèvements accès D affaires pour les services d'utilité publique au nombre de 7 (retenu à la source, salaire, Énergie Sonic, Coop)	
au montant de	5 980.55\$
Les prélèvements pré-autorisés au montant de	1 283.42\$
Les comptes à payer (chèque 13896 à 13917)	
au montant de	39 059.33\$
Total	46 323.30\$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président, Alain Fréchette, invite les personnes présentes à une première période de questions.

2013-12-494

RÉSOLUTION POUR UN REPRÉSENTANT À LA MRC DE PORTNEUF

il est : PROPOSÉ PAR : JACQUES DELISLE  
APPUYÉ PAR : ALAIN DOUVILLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thuribe mandate un des conseillers (ières) suivants : Mme Nancy Trottier, Mme Annie Drouin, Mme Odette Chalifour, M Alain Douville , M Jacques Delisle ou M Michel Fortin en l'absence du maire M Alain Fréchette.

ADOPTÉE

2013-12-495

RÉSOLUTION POUR LES RÉGULARISATIONS COMPTABLES

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Saint-Thuribe pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est:proposé par JACQUES DELISLE

Appuyé par NANCY TROTTIER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thuribe autorise le trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste Montant à pourvoir dans le futur nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES DONATEURS AUX ÉLUS

2013-12-496

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR ALAIN DOUVILLE,

APPUYÉ PAR ODETTE CHALIFOUR

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront le lundi, à l'exception de la séance d'octobre qui se tiendra un mardi, et qui débiteront à 20 heures :

- 13 janvier	- 10 février	- 10 mars
- 14 avril	- 12 mai	- 9 juin
- 14 juillet	- 11 août	- 8 septembre
- 14 octobre (mardi)	- 10 novembre	- 8 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2013-12-497

RÉSOLUTION POUR LA LUMIÈRE AU DEL AU 3<sup>E</sup> RANG

CONSIDÉRANT QUE la lumière au 3<sup>e</sup> rang était brisée et que nous l'avons remplacé par une au DEL au coût de 600.00\$ et que la municipalité de Saint-Casimir ne défraie pas les coûts d'une lumière au DEL;

CONSIDÉRANT QUE les lumières au DEL demande moins d'électricité que les autres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit payer l'électricité pour l'année entière;

EN CONSÉQUENCE,

il est :PROPOSÉ PAR :ALAIN DOUVILLE  
APPUYÉ PAR :ANNIE DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thuribe facture à la municipalité de Saint-Casimir les coûts pour la réparation de la lumière du 3<sup>e</sup> rang au prix d'une lumière haute pression sodium au montant de 100.00\$, d'électricité de 33.09\$ et des frais d'administration.

QUE le coût des réparations sont récurrentes au cinq ans et nous continuons de facturer l'électricité au prix des lumières haute pression plus les augmentations de l'électricité.

ADOPTÉE

2013-12-498

CONTRAT BIOLAB

Il est : proposé par ALAIN DOUVILLE  
Appuyé par NANCY TROTTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe demande des soumissions pour les analyses d'eau selon les mêmes critères que ceux de Biolab.

QUE la directrice générale envoie des demandes de soumissions à quelques laboratoires comme Environex, Férisol, etc.

ADOPTÉE

APPEL DE PROPOSITION POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

QUE la directrice générale vérifie auprès de M Vézina s'il est d'accord pour l'entretien de la patinoire cet hiver ainsi que la réparation des bandes. Demander le montant qu'il désire pour nous faire une belle patinoire cet hiver.

2013-12-499

CONVERSION DU GAZODUC DE TRANSCANADA EN OLÉODUC  
POUR LE TRANSPORT DU PÉTROLE ALBERTAIN SUR LE  
TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

CONSIDÉRANT QUE le 15 avril dernier, TransCanada a lancé un appel de soumissions en vue d'obtenir des engagements fermes de la part de parties intéressées par la construction de l'Oléoduc Énergie Est qui transporterait du pétrole brut depuis des points de réception situés à l'Ouest vers des points de livraison dans les régions de Montréal, de Québec et de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé comprend la conversion du réseau principal canadien de TransCanada servant actuellement au transport du gaz naturel pour le transport du pétrole brut d'une partie d'environ 3000 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative de TransCanada prévoit transformer un gazoduc, actuellement sous-utilisé, en un pipeline qui transporterait jusqu'à un million de barils de pétrole par jour vers les raffineries de l'Est du pays;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada estime que le projet Oléoduc Énergie Est pourrait éliminer la dépendance du Canada au pétrole brut importé de l'étranger dont le prix est plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE ce pipeline n'a pas été conçu pour transporter du pétrole lourd provenant des sables bitumineux et que, selon les environnementalistes, en allant de l'avant avec ce projet, TransCanada met en péril les communautés et l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé comprend également la construction d'un nouveau tronçon d'une longueur pouvant atteindre environ 1400 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada s'est engagé à réaliser un processus de consultation ouvert visant à informer les communautés touchées, à les faire participer activement et à leur permettre de comprendre les répercussions que le projet pourrait avoir sur elles, ainsi que ses avantages potentiels;

CONSIDÉRANT QUE le projet de TransCanada s'ajoute à celui d'Enbridge d'inverser le flux de son oléoduc entre Sarnia et Montréal permettant ainsi d'acheminer 300 000 barils de pétrole par jour de l'Ouest vers le Québec; lequel projet fait l'objet d'un examen de l'office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE les audiences publiques de l'Office national de l'énergie ne peuvent garantir un cadre suffisamment large et libre pour rendre accessible le débat à l'ensemble des Québécois, de manière inclusive, non restrictive, et qu'elles ne prendront pas en considération le contexte environnemental et socioéconomique des activités liées en amont et en aval du projet;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada envisage d'acheminer du pétrole brut de l'Alberta jusqu'au Nouveau-Brunswick et, pour ce faire, obtenir l'approbation du Québec et des trois autres provinces canadiennes que traverse le pipeline;

CONSIDÉRANT QUE aux États-Unis, un pipeline d'Enbridge datant de la même époque a été rompu et a déversé des millions de litres de bitume dilué albertain, polluant une rivière;

CONSIDÉRANT QUE les risques et les impacts d'une défaillance de cet oléoduc vieillissant causés par des changements de débit et de pression sont mal connus par l'expérience et la science;

CONSIDÉRANT QUE la prudence est une valeur à prioriser dans des projets semblables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est : proposé par JACQUES DELISLE

Appuyé par ANNIE DROUIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thuribe demande au gouvernement du Québec de soumettre au Bureau des audiences publiques sur l'environnement tous les projets de pipeline, notamment celui de l'Oléoduc Énergie Est de TransCanada.

ADOPTÉE

#### COURRIER DE PORTNEUF

Le Courrier de Portneuf publiera en février prochain un cahier spécial sur les municipalités de l'Ouest de Portneuf. Il demande une contribution de la part de la municipalité pour défrayer une partie des coûts. Ne possédant pas assez d'information sur le sujet, la municipalité prendra une décision en janvier.

2013-12-500

ADOPTION DE LA QUOTE-PART 2014 DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE SAINT-CASIMIR ET DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU PIED DE LA MONTAGNE

Il est : PROPOSÉ PAR JACQUES DELISLE,  
APPUYÉ PAR ANNIE DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe accepte de verser pour l'année 2014 la somme de 38 430 \$ à la Municipalité de Saint-Casimir pour une facturation de 116.10 unités à 331.01 \$ l'unité relevant des abonnés de Saint-Thuribe au Réseau d'aqueduc de Saint-Casimir.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe accepte de verser pour l'année 2014 la somme de 5 993.95 \$ à la Municipalité de Saint-Casimir pour une facturation de 20.58 unités à 291.25 \$ l'unité relevant des abonnés du 3<sup>ème</sup> Rang de Saint-Thuribe au Réseau d'aqueduc du Pied de la Montagne.

Ces deux quotes-parts totalisent la somme de 44423.95 \$.

ADOPTÉE

2013-12-501

ADOPTION DE LA QUOTE-PART DE LA MRC DE PORTNEUF

Il est : PROPOSÉ PAR JACQUES DELISLE  
APPUYÉ PAR NANCY TROTTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe adopte la quote-part de la MRC de Portneuf pour l'année 2014 au montant de 23 481.00\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR ADOPTER UN COMITÉ PERMANENT DE LA FAMILLE ET DES AINÉS

Mme la conseillère, Nancy Trottier remplacera M Alain Fréchette comme présidente du comité permanent de la famille.

2013-12-502

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est : PROPOSÉ PAR ALAIN DOUVILLE  
APPUYÉ PAR JACQUES DELISLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2013 au 5 janvier 2014 inclusivement pour la période des fêtes.

ADOPTÉE

2013-12-503

SALLE COMMUNAUTAIRE L'ORÉE DES BOIS

Il est PROPOSÉ PAR ODETTE CHALIFOUR  
APPUYÉ PAR NANCY TROTTIER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe autorise la directrice générale à prendre des renseignements pour ajouter une flèche avec le nom de la salle sous la pancarte l'Orée des Bois.

ADOPTÉE

2013-12-504

AUTORISATION POUR L'ACHAT DE POUBELLE À LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est PROPOSÉ PAR ALAIN DOUVILLE  
APPUYÉ PAR ANNIE DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thuribe mandate le conseiller, M Jacques Delisle pour l'achat d'une poubelle pour la salle l'Orée des Bois et la directrice générale, Mme Lise Chalifour pour commander à la Régie régionale une poubelle de recyclage.

ADOPTÉE

2013-12-505

TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est PROPOSÉ PAR JACQUES DELISLE  
APPUYÉ PAR NANCY TROTTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thuribe approuve le nouveau tarif pour la location de la salle l'Orée des Bois à partir de 2014.  
Pour les résidents de la municipalité : 85.00 plus les taxes et pour les non-résidents : 135.00 plus les taxes.

ADOPTÉE

NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

Discussion sur le sujet et reporté au prochain conseil

CASERNE DE POMPIER

Reporté au prochain conseil

NOUVELLES DE LA MRC DE PORTNEUF

Discussion sur le sujet

PGMR

Discussion sur le sujet

LOISIRS

Il y aura le Père Noël le 15 décembre et les plaisirs d'hiver le 7 et 8 février 2014.

2013-12-506

VOIRIE

Il est PROPOSÉ PAR ALAIN DOUVILLE  
APPUYÉ PAR ANNIE DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thuribe mandate la directrice générale à s'informer chez Michel Durivage pour avoir des flèches avec des numéros pour indiquer les adresses des résidences lors des urgences ( les pompiers, les ambulances).

ADOPTÉE

BORDEREAUDU COURRIER

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture du bordereau du courrier.

DIVERS

CALENDRIER CULTUREL DE PORTNEUF

M le président, Alain Fréchette mentionne que nous pouvons inscrire nos activités sur le calendrier culturel de Portneuf pour une grande visibilité.

2013-12-507

RÉSOLUTION POUR LA PROGRAMMATION RÉVISÉE

Il est : PROPOSÉ PAR NANCY TROTTIER,  
APPUYÉ PAR ANNIE DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe mandate M Marc Sansfaçon de la compagnie BPR à faire la programmation révisée pour notre demande au MAMROT.

ADOPTÉE

2013-12-508

AUTORISATION DE PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est : PROPOSÉ PAR ANNIE DROUIN,  
APPUYÉ PAR ALAIN DOUVILLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe autorise le paiement des heures supplémentaires (20 heures) à la directrice générale .

ADOPTÉE

2013-12-509

ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES POMPIERS

Il est PROPOSÉ PAR NANCY TROTTIER  
APPUYÉ PAR ANNIE DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thuribe autorise l'achat de bottes, boyaux, bunker et autres pour le bon fonctionnement de notre service incendie.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président, Alain Fréchette, invite les personnes présentes à une deuxième période de questions.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Lise Chalifour, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites au bordereau des comptes à payer au 9 décembre 2013.

---

Lise Chalifour, directrice générale et secrétaire-trésorière

2013-12-510

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est : PROPOSÉ PAR ANNIE DROUIN  
APPUYÉ PAR NANCY TROTTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE lever l'assemblée à 22H40.

ADOPTÉE

---

Alain Fréchette  
Maire

---

Lise Chalifour  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière